



St Guilhem-le-désert Gorges de l'Hérault
Lac du Salagou et Cirque de Mourèze
Cirque de Navacelles
Grands Sites

Clermont l'Hérault, le 5 octobre 2015

**Appel à candidatures pour constituer le collège privé
du Comité de Programmation du GAL Pays Cœur d'Hérault « Convivencia »
dans le cadre du programme européen LEADER 2014-2020ⁱ**

Nos Réf. : 15_239/TL/SM/CM

Madame, Monsieur,

Pour la période 2014-2020, la Région Languedoc-Roussillon, nouvelle autorité de gestion des fonds européens, a lancé un appel à projets LEADER. Ce programme européen de développement rural, porté par les acteurs locaux, permet aux territoires ruraux de bénéficier d'un financement communautaire pour la réalisation de projets innovants.

Le Pays Cœur d'Hérault, déjà porteur d'un ancien programme LEADER (période 2007-2013) a candidaté à cet appel à projet et sa candidature été retenue avec une enveloppe financière de 2 505 409,00 € pour cette nouvelle période de 4 ans, auxquels s'ajouteront les cofinancements mobilisés. Cette enveloppe permettra de soutenir des projets contribuant au **développement d'une économie créatrice de richesses durables au service de l'emploi, de l'inclusion sociale et de la citoyenneté**, objectif réparti selon 3 axes :

- **L'innovation** comme levier de développement et de création d'emplois durables en Cœur d'Hérault,
- **La transition écologique et énergétique**, facteur d'économie des ressources, de cohésion sociale et de développement économique,
- **La valorisation et la promotion des richesses** et des savoir-faire du Cœur d'Hérault, sources de développement et de rayonnement du territoire.

Afin de mettre en œuvre ce programme, le Pays doit se doter d'un **Comité de Programmation du GALⁱⁱ Pays Cœur d'Hérault « Convivencia »**, organe de décision qui attribue les financements européens LEADER en Cœur d'Hérault. Il disposera d'un règlement intérieur qui fixera les modalités de programmation et de mise en œuvre du programme LEADER du GAL. Composé de membres privés et publics, il aura pour rôle de :

- Relayer la communication sur le programme LEADER,
- Examiner et délibérer sur les demandes d'aides et le montant du financement,
- Mettre en œuvre la stratégie LEADER et participer à son évaluation.

Comme précédemment, le Comité de Programmation du GAL sera composé de 28 membres répartis entre un collège public (12 élus de collectivités locales) et un collège privé (16 membres). Les délibérations du Comité de Programmation seront soumises au respect d'un **double quorum** :

- Obligation de plus de la moitié de l'ensemble des membres du Comité de Programmation,
- Obligation de plus de la moitié des membres privés sur l'ensemble des membres présents.

En outre, les membres s'engagent sur une durée de 6 ans (fin du programme LEADER prévue à ce jour en 2021), ils sont libres de leur vote et les suppléants ont un droit de présence à tous les Comités de Programmation.

La participation des citoyens aux décisions du Comité de Programmation est très importante, à la fois pour permettre à ce comité de pouvoir délibérer valablement à travers le respect du double quorum, mais aussi

Aniane
Arboras
Argelliers
Aspiran
Aumelas
Bélarça
Brignac
Cabrières
Campagnan
Canet
Celles
Ceyras
Clermont l'Hérault
Fontès
Fozzières
Gignac
Jonquières
La Boissière
La Vacquerie
Lacoste
Lagamas
Lauroux
Lavalette
Le Bosc
Le Caylar
Le Cros
Le Pouget
Le Puech
Les Plans
Les Rives
Liausson
Lieurac Cabrières
Lodève
Mérifons
Montarnaud
Montpeyroux
Mourèze
Nébian
Octon
Olmet et Villecun
Paulhan
Pégairolles de l'Escalette
Péret
Plaisan
Popian
Pujols
Pouzols
Puéchabon
Puilacher
Romiguières
Roqueredonde
Saint André de Sangonis
Saint Bauzille de la Sylve
Saint Etienne de Gourgas
Saint Félix de l'Héras
Saint Félix de Lodez
Saint Guilhem le Désert
Saint Guiraud
Saint Jean de Fos
Saint Jean de la Blaquière
Saint Maurice de Navacelles
Saint Michel
Saint Pargoire
Saint Paul et Valmalles
Saint Pierre de la Fage
Saint Privat
Saint Saturnin de Lucian
Salasc
Sorbs
Soubès
Soumont
Tressan
Usclas d'Hérault
Usclas du Bosc
Valmasclé
Vendémian
Villeneuve





St Guilhem-le-désert Gorges de l'Hérault
Lac du Salagou et Cirque de Mourèze
Cirque de Navacelles
Grands Sites

Aniane
Arboras
Argelliers
Aspiran
Aumelas
Bélarça
Brignac
Cabrières
Campagnan

pour participer aux décisions d'attribution de subventions aux porteurs de projets situés en Cœur d'Hérault et relevant de l'une des priorités de la stratégie LEADER du territoire.

C'est dans ce cadre que le Pays Cœur d'Hérault lance un Appel à candidature pour le collège privé du programme LEADER 2014-2020.

La sélection des candidatures sera réalisée par décision du comité syndical du Pays Cœur d'Hérault qui se donne pour objectif d'aboutir à un collège privé efficace, garant de l'intérêt général et représentatif de la diversité du territoire, sur la base des critères suivants :

- Volonté de tendre vers la parité hommes/femmes,
- Equilibre au niveau de la répartition géographique sur le territoire,
- Composition multi-générationnelle,
- Equilibre dans les domaines d'activités,
- Compétence ou expérience dans l'un des trois axes de la stratégie du GAL

Les candidatures sont ouvertes **jusqu'au vendredi 23 octobre 2015**. Les candidats retenus seront informés d'ici le mois de novembre 2015 et invités à une réunion d'installation du nouveau Comité de Programmation. Les candidats non retenus seront informés des réunions d'information sur le programme LEADER.

Vous trouverez ci-joint une **fiche de candidature à nous retourner complétée et signée par courrier ou par courriel, avant le 24 octobre**, ainsi que quelques documents relatifs au programme LEADER vous permettant d'appréhender au mieux le sujet.

La mission LEADER du Pays Cœur d'Hérault, qui accompagne les porteurs de projet dans le montage et l'instruction de leur demande d'aide, se tient à votre disposition pour vous apporter toutes les informations utiles sur ce programme.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

Le Président

Louis VILLARET

- PJ : - Fiche de candidature au collège privé du Comité de Programmation
- Dossier de Candidature LEADER 2014-2020
- Règlement intérieur du Gal (version 2007-2013, à actualiser) et Calendrier prévisionnel de lancement du nouveau programme

ⁱ **Le programme LEADER** (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale) est financé par le Fond européen agricole de développement rural (FEADER) et vise d'une manière générale à encourager les initiatives innovantes ou expérimentales dans les territoires ruraux. L'enveloppe financière FEADER allouée au GAL Pays Cœur d'Hérault « Convivencia » est de 2 500 000 €, auxquels s'ajouteront les cofinancements mobilisés.

ⁱⁱ **Chaque GAL** (Groupe d'Action Locale) LEADER se compose d'un Comité de Programmation réunissant élus locaux et représentants du secteur privé, ce dernier est garant de la bonne mise en œuvre de la stratégie à travers ses décisions d'attribution de subventions aux porteurs de projets et d'une Cellule technique avec un(e) animateur(trice) et un(e) gestionnaire chargés d'accompagner les porteurs de projets dans le montage de leur dossier de subvention.

Clermont l'Hérault
Fontès
Fozières
Gignac
Jonquières
La Boissière
La Vacquerie
Lacoste
Lagamas
Lauroux
Lavalette
Le Bosc
Le Caylar
Le Cros
Le Pouget
Le Puech
Les Plans
Les Rives
Liausson
Lieuranc Cabrières
Lodève
Mérifons
Montarnaud
Montpeyroux
Mourèze
Nébian
Octon
Olmet et Villecun
Paulhan
Pégairolles de l'Escalette
Péret
Plaisan
Popian
Pujols
Pouzols
Puechabon
Puilacher
Romiguières
Roqueredonde
Saint André de Sangonis
Saint Bauzille de la Sylve
Saint Etienne de Gourgas
Saint Félix de l'Hérault
Saint Félix de Lodez
Saint Guilhem le Désert
Saint Guiraud
Saint Jean de Fos
Saint Jean de la Blaquière
Saint Maurice de Navacelles
Saint Michel
Saint Pargoire
Saint Paul et Valmalle
Saint Pierre de la Fage
Saint Privat
Saint Saturnin de Lucian
Salasc
Sorbs
Soubès
Soumont
Tressan
Usclas d'Hérault
Usclas du Bosc
Valmasclé
Vendémian
Villeneuve

